

975 5090

REXEL FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 41 940 672 euros
Siège social : 25 rue de Clichy - 75009 PARIS
RCS Paris 309 304 616

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 MAI 2002

L'an deux mil deux, le dix mai à 10 heures ,

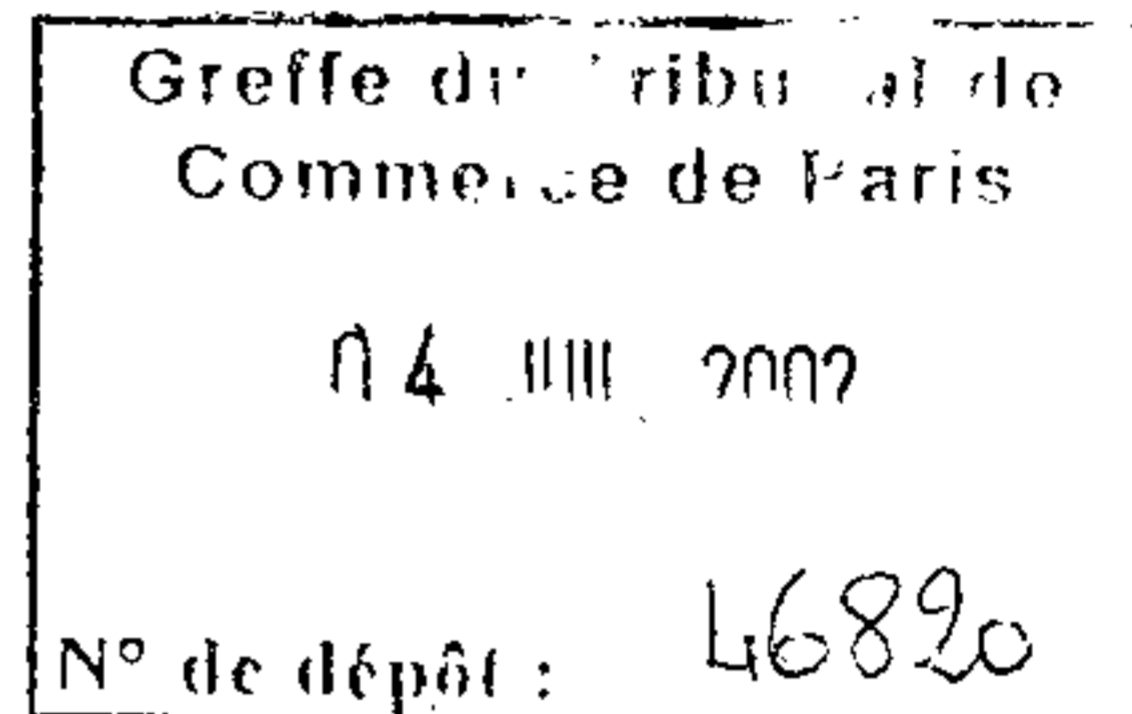
.../...

Associé Unique de ladite société,

.../...

A pris les décisions suivantes selon l'ordre du jour ci-après:

.../...



DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Associé unique constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 64.021.078 Euros, qu'il décide d'affecter de la façon suivante:

Bénéfice de l'exercice	64.021.078 Euros
Report à nouveau déficitaire	2.318.076 Euros
	<hr/>
	61.703.002 Euros
Dotation à la réserve légale	1.906.090,20 Euros
Le solde affecté en totalité au compte « Report à nouveau »	59.796.911,80 Euros

L'associé unique prend acte qu'au titre des trois exercices précédents les dividendes distribués, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

exercice	dividende unitaire net	avoir fiscal	revenu unitaire global
1998	15,09 euros	7,55 euros	22,64 euros
1999	9,45 euros	4,73 euros	14,18 euros
2000	0	0	0

.../...

QUATRIEME DECISION

L'associé unique nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Claude Briolay demeurant 47, rue de Villiers 92200 Neuilly sur seine,

démissionnaire, Monsieur Bernard Perot demeurant Immeuble KPMG 1, cours Valmy 92923 PARIS La Défense Cedex et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2004.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

.../...

Extrait certifié conforme par le Président



Gilles Deraison